

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S004521

Page : 1/7

Nom commercial :

INTERIM CB LIQUIDE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **INTERIM CB LIQUIDE**

Utilisation : Réalisation de bridges et couronnes provisoires.

Responsable de la mise sur le marché :



DENTSPLY France SAS
4 rue M. Faraday
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement :

Inflammable.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique : Monomères de méthacrylate de butyl.

Substances dangereuses représentatives :

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Butyl methacrylate liquide	97-88-1	202-615-1		Xi – R10-R36/37/38-R43

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S004521

Page : 2/7

Nom commercial :

INTERIM CB LIQUIDE

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :	Evacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.
En cas d'ingestion :	Ne pas provoquer de vomissements, utiliser un pansement gastrique, consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Laver abondamment avec de l'eau et savon.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	CO2, poudre, mousse.
Feu inhabituel/dangers d'explosion :	-
Protection des intervenants :	Equipements spéciaux pour la protection des intervenants. Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Prévenir toute fuite dans les cours d'eau et les rivières.
Méthodes de nettoyage :	Diluer le produit immédiatement à grande eau en cas de fuite ou de déversement accidentel de faible importance. Si les quantités répandues sont très importantes, endiguer et ramasser le produit avec une matière absorbante inerte.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	-
Stockage :	Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 10 à + 25°C.
Matériaux utilisés pour l'emballage :	-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S004521

Page : 3/7

Nom commercial :

INTERIM CB LIQUIDE

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Prévoir une douche oculaire.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

N°CAS	VME – ppm	VME – mg/m ³	VLE – ppm	VLE – mg/m ³	Note	TMP N°	FT N°
-	-	-	-	-	-	-	-

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque (Filtre type A)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 3).

Protection des mains : Gants en Butyle.

Protection des yeux : Lunettes de protection à écran facial.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide.

Couleur : Incolore.

Odeur : Fruitée.

pH :
- A l'état de livraison : 9.5 – 10.5
- A la dilution d'emploi : 9

Solubilité :
- Dans l'eau : 0.3 %
- Dans les solvants : Soluble.

Coefficient de partage : -

Pression de vapeur : 5.0 hPa.

Densité relative : 0.89 g/cm³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S004521

Page : 4/7

Nom commercial :

INTERIM CB LIQUIDE

Inflammation et explosion : Non combustible.
Point d'éclair en coupe fermée : 49°C.
Température d'auto-inflammation : Ca. 300°C
Inflammabilité (solide, gaz) : -
Dangers d'explosion : -
Propriétés comburantes : -
Autres données :
Viscosité : 1.1 mPa.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Matières à éviter : -
Produits de décomposition dangereux : Développement de gaz de combustion dangereux ou vapeurs.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : LD50 : 11300 mg/kg (dermal lapin)
22600 mg/kg (rat)
Après contact avec la peau : Un contact répété ou prolongé avec le produit pur peut entraîner une irritation des couches superficielles de l'épiderme caractérisée par un dessèchement de la peau, des démangeaisons ou des rougeurs locales.
Après contact avec les yeux : Irritant caractérisé par un clignement excessif des yeux, un larmoiement et une rougeur de la conjonctive.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S004521

Page : 5/7

Nom commercial :

INTERIM CB LIQUIDE

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants :

Mobilité : Aucune donnée disponible.
Persistance/dégradabilité : Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus : Contacter les autorités compétentes.

Méthodes d'élimination : Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	3	3	3
Etiquette(s) :	3	3	3
Numéro ONU :	2227	2227	2227
Groupe d'emballage :	III	III	III
Code danger :	39		
Code Quantité Limitée :	LQ7		
Polluant marin		Non	
Fiche sécurité :		F-E, S-D	
Avion passager et cargo : Instruction d'emballage :			309/ Qté nette maxi colis : 60 L
Avion cargo seulement : Instruction d'emballage :			310 / Qté nette maxi colis : 220 L
Libellé de transport :	METHACRYLATE DE n- BUTYLE STABILISE	n-BUTYL METHACRYLATE, STABILIZED	n-BUTYL METHACRYLATE, STABILIZED

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S004521

Page : 6/7

Nom commercial :

INTERIM CB LIQUIDE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.
Classée.

Symboles :



Xi - Irritant

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

Phrases R :

R10 : Inflammable.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S :

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle. Ne pas fumer.

S24 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 : Porter des gants appropriés.

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/01/2007
Date de révision : 24/08/2007

Phrases R des composants dangereux cités dans le chapitre 3 de la FDS :

R10 : Inflammable.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux et la peau

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007

Page : 7/7

Date de mise à jour : 24/08/2007

Version : 3.00

Réf. : S004521

Nom commercial :

INTERIM CB LIQUIDE

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.